

NO PRISON
(Non à la Prison)

30.3.2013 B

par Erich Schöps (Visiteur ANVP à Nanterre, France)

Le "manifeste" écrit par Livio Ferrari avec ses idées abolitionnistes sera qualifié de pure naïveté par la majorité des gens. Mais pour nombre d'acteurs dans ce domaine c'est aussi une démarche intellectuelle pour reconsidérer le droit pénal et, en particulier, le sens de la prison, comment elle fonctionne actuellement, car elle s'avère de plus en plus coûteuse, inefficace et injuste. Le but de la présente contribution est de fournir des éléments, souvent statistiques, qui sont disponibles surtout sur Internet, pour soutenir certaines thèses du projet "no prison" (voir www.noprison.eu) dans les chapitres ci-après:

- Quelques chiffres de base
- La peine rétributive - idée de fond de la prison
- La récidive - résultat d'une insertion réussie ou manquée
- Les USA - zéro tolérance et mauvais exemple
- Les détenus - mais qui sont-ils?
- Pauvreté et Prison - mano dans la mano
- Le coût élevé de l'incarcération
- La " Prison Industry"
- Quelques annotations

1. Crimes et enfermements.

Les "faits divers" rapportés dans les journaux (surtout les tabloïdes) et la télévision ainsi que la fréquence des films policiers à la TV suggèrent une augmentation rapide de la délinquance telle que 75 % des Britanniques et des Français se sentent de moins en moins en sécurité. Les media s'emparent avec prédilection de la récidive de détenus relâchés en libération conditionnelle ou autres aménagements de peines, comme si un séjour plus long en prison pouvait rendre le détenu meilleur et abaisser ainsi le taux de la récidive. Voici quelques chiffres de base:

- A - Entre 1993 et 2006 le total des délits rapportés à la Police a diminué de 7 % en Allemagne,
 - entre 1998 et 2008 les délits rapportés aux USA sont tombés de 12.486.000 à 11.150.000 = moins 10,7 %,
 - les chiffres d'Eurostat pour 13 Etats membres indiquent 15,4 Millions de crimes/délits pour 1998, 16,2 Millions en 2002 et 14,8 Millions pour 2008. Cette tendance vers moins de délinquance continue et ceci malgré le fait que les victimes portent plainte plus facilement aujourd'hui (par exemple pour des agressions sexuelles) et que grâce aux progrès techniques, à l'informatique, à l'analyse ADN, au moyens de communication plus sophistiqués et la surveillance électronique, le travail de la police est devenu beaucoup plus efficace.

B - Eurostat indique les chiffres suivants:

	Crimes rapportés (en millions)		Détenus par 100.000 habitants		Police par 100000 habitants	
	<u>1998</u>	<u>2008</u>	<u>1998</u>	<u>2008</u>	<u>1998</u>	<u>2008</u>
UE - 27	28,60	28,51	114,2	124,1	-	-
Allemagne	6,46	6,11	85,2	89,0	289	301
France	3,57	3,56	92,1	103,0	383	367
Italie	2,43	2,71	86,4	97,5	465	411
Pays Bas	1,24	1,22	80,5	98,8	205	216
Angleterre	5,17	4,70	127,4	153,3	245	258
Suisse	0,38	0,32	79,6	76,1	202	215
Danemark	1,07	1,08	64,6	64,5	188	196
Espagne	1,87	2,33	111,9	162,4	467	495
Pologne	1,07	1,08	153,1	221,8	256	264
USA	12,49	11,15	628,0	753,3	270	242

La tendance générale sur cet échantillon de pays est donc:

- Diminution des crimes rapportés en 10 ans = moins 2,3 %
- Augmentation du nombre de détenus en 10 ans = plus 23,3 %.
- Variation du nombre de policiers = + 0,02 %, donc aucun changement.

C - Une statistique élaborée par le gouvernement britannique et couvrant les années 2005 à 2009 donne les valeurs suivantes :

	<u>No. de crimes rapportés</u>	<u>Variation population carcérale</u>
Angleterre	- 22 %	+ 10 %
USA	- 8	+ 4
Pays Bas	- 7	- 28
Finlande	+ 2	- 10
Irlande	+ 12	- 22
Australie	- 15	+ 13

D - Eurostat a établi une autre statistique qui rassemble "les crimes contre un code pénal" et qui confirme la même tendance: = moins 11,3 % de crimes rapportés:

	<u>2003</u>	<u>2009</u>
Danemark	486.000	491.000
Allemagne	6572	6054
Espagne	2144	2335
France	3974	3521
Italie	2456	2629
Pays Bas	1369	1232
Pologne	1466	1129
Suède	1235	1405
Angleterre	6013	4335
Suisse	379	676

E - Le "International Centre for Prison Studies", Londres (Prison Briefs) indique les tendances suivantes:

	Détenus (en milliers)				par100.000 habitants	dont en prévention	taux d'occupation
	1992	2001	2010	2012			
Allemagne	57	80	72	68	83	16,5 %	86 %
Danemark	3,6	3,2	4,0	4,0	74	34,0	99
France	48	44	61	67	102	25,4	117
Italie	47	55	68	66	108	38,8	145
Pays Bas	7,4	15	15	14,4	87	40,6	85
Pologne	61	79	81	84	220	8,8	97
Espagne	41	47	74	70	150	15,4	99
Suède	5,2	5,7	6,9	6,7	70	22,8	94
Suisse	5,4	5,1	6,1	6,0	76	38,9	91
Angleterre	46	66	85	87	154	13,2	109
Turquie	31	56	121	127	168	42,6	100
Russie	722	925	864	722	505	5,2	91
USA	1300	1900	2300	2200	730	21,5	106
Canada	35	36	38	39	117	37,0	96

Derrière les augmentations du nombre de détenus depuis 20 ans se cachent les politiques nationales spécifiques pour repousser la délinquance avec, en suivant souvent l'exemple américain, toujours plus d'incarcérations et des peines plus longues.

2. La peine "rétributive" - idée de fond de la prison

L'une des plus fortes revendications du "Manifeste" est "la prison viole les droits fondamentaux de la dignité humaine la souffrance causée est réfléchie, définie et infligée intentionnellement".

Ceci est naturellement enseigné en Pénologie aux futurs avocats et fonctionnaires pénitentiaires, mais le grand public l'ignore.

Le Christianisme est plein d'exemples insistant sur le fait que la rédemption et la réconciliation avec Dieu ne peuvent être atteints que par la souffrance, l'expiation et la conversion. Déjà le péché originel a mis l'homme dans une situation de pécheur de laquelle il ne peut échapper que par la pénitence. Mathieu 3.2. demandait aux premiers Chrétiens "Repentez-vous car le Royaume des cieux est proche". En choisissant Mathieu 4.17. pour la première de ses 95 thèses, même Luther exigeait que "toute la vie soit pénitence pour le croyant" pour ne pas être condamné éternellement. Notre Justice Pénale et la Prison comme son prolongement correctif sont basées largement sur cette philosophie du "sans pénitence/souffrance point de rédemption".

Au Moyen Age il appartenait aux autorités royales et ecclésiastiques, naturellement investies de la délégation divine, de juger leurs sujets. Ceux qui auraient eu l'idée de s'opposer à l'ordre établi étaient remis sur le bon chemin grâce à la torture et délivrés de leur sort par la mort sur la place publique par pendaison, écartèlement ou plus tard la guillotine. A l'époque, comme aujourd'hui, les autorités misaient sur l'effet

produit par la souffrance infligée pour dissuader les opposants et délinquants potentiels de passer à l'acte.

En 1764 Cesare Beccaria avait réclamé dans son œuvre "dei delitti e delle pene" que l'Etat, pour maintenir l'ordre dans la société, n'ait pas le droit de punir à sa guise; choix limité alors essentiellement entre la peine capitale ou la prison. Beccaria posait le problème de la proportionnalité entre la gravité du délit et la peine et tentait de la détacher du contexte religieux omniprésent. Déjà à l'époque Beccaria était opposé à la torture et à la peine de mort qu'il qualifiait de "crime juridique, ni utile, ni nécessaire".

Kant, le philosophe du siècle des lumières, n'était pas vraiment intéressé par l'aspect humain de la délinquance. Suivant le principe de «œil pour œil, dent pour dent», selon lui, on ne pouvait rééquilibrer l'ordre divin de la société (qu'il jugeait déséquilibré par un crime commis) que par une peine imposée par les autorités. Suivant l'exemple du purgatoire chrétien, le coupable ne pouvait être "purifié" que par la punition et les peines physiques et psychiques qui en résultent. Sans la souffrance le délinquant ne pouvait pas être pardonné et réintégré dans la société. La théorie rétributive ("Vergeltungstheorie" en allemand peut se traduire aussi par "rétorsion ou vengeance") exigeait que la peine soit proportionnelle au crime, mais aussi assez sévère pour être dissuasive.

Feuerbach, le Juriste, (1775-1823) voulait essentiellement la même chose, mais il fallait que les peines soient encadrées par des lois et appliquées par des Juges.

Jeremy Bentham (1748-1832) est connu surtout comme fondateur de "l'Utilitarisme", courant philosophique qui avait comme but de juger les actions des hommes suivant le bonheur ou la peine qu'elles provoquent. Sa théorie voulait rendre heureux un maximum de gens par le bonheur individuel. Bentham a même développé une "méthode de calcul pour mesurer le bonheur et la peine" suivant la durée, l'intensité, etc. Disciple de la philosophie des lumières, Bentham était impliqué aussi dans la Révolution Française. Il s'est battu pour l'égalité des sexes, le droit de divorcer, le traitement humain des animaux, la séparation de l'Eglise de l'Etat, une réforme pénitentiaire, l'abolition de l'esclavage, la torture et la peine de mort. Vers 1819 Bentham a conçu une prison, le "Panopticon", qui aurait permis aux surveillants d'observer en permanence les détenus sans être vus eux-mêmes. Le but était que les prisonniers, conscients d'être surveillés constamment, respectent non seulement le règlement de la prison, mais qu'ils adoptent par habitude aussi les lois de la société dehors. Sa prison "modèle" n'a jamais été réalisée en Angleterre, mais a servi d'idée de base pour la construction d'une prison en 1826 en Pennsylvanie.

Franz von Liszt (1858-1919), éminent Professeur de droit, était totalement opposé aux théories rétributives de Kant et Hegel, car, selon lui, il fallait tenir compte du passé d'un délinquant, de son potentiel et de sa volonté à se reformer et s'occuper spécifiquement de chaque cas pour réussir la réinsertion. Le séjour en prison avait essentiellement cette tâche. Les primo délinquants devaient être "avertis", mais point envoyés en prison. Par contre, il fallait enfermer les criminels multi-récidivistes et pour longtemps. Franz von Liszt est considéré comme le père de l'exécution pénale moderne qui a comme finalité principale la réintégration du délinquant dans la société grâce aux mesures rééducatives et à un accompagnement spécifiquement adaptés à la personne.

Les protagonistes contemporains du mouvement abolitionniste les plus en vue sont le hollandais Louk Hulsman, l'américaine Angela Davies, les Norvégiens Nils Christie et Thomas Mathiesen, Catherine Baker et le philosophe Michel Foucault avec ses œuvres de référence écrites dans les années 1970 "La Société punitive" et "Surveiller et punir".

Le principe de la "peine rétributive", donc faire payer son acte à un délinquant par la privation de la liberté et les souffrances qui en découlent, est ancré profondément dans la société (et souvent aussi chez les détenus eux-mêmes). Les autorités et le public sont tellement convaincus de l'utilité de faire souffrir le délinquant et de son effet dissuasif sur les "mauvaises gens" qu'on ne se pose plus de question sur le fonctionnement des prisons, les intentions et les méthodes pour ramener les fautifs d'une manière aussi durable que possible dans la société. Ni l'efficacité de ce système, ni l'incidence sur la récidive, ni son coût élevé n'intéressent "le peuple". Au contraire, plus longtemps les détenus restent enfermés, plus ils souffrent, plus "l'homme de la rue" croit que la réinsertion réussira plus tard, comme, par exemple,

- se retrouver à deux 23 heures sur 24 dans une cellule 3 x 3 mètres dans la chaleur de l'été et sans chauffage l'hiver; avec la télévision qui marche à fond et les indiscrétions sanitaires,
- les harcèlements sexuels auxquels sont exposés aux USA, selon Human Rights Watch, 4 détenus sur 5, dont 20 % sont pris dans des pratiques sexuelles contre leur gré et 7 % sont violés. En 2003 environ 30 % des détenus avaient contracté des maladies infectieuses, comme hépatite C ou herpès.
- les interdictions arbitraires et les lenteurs administratives pour avoir un avocat commis d'office, un travail, une formation, une visite; les procédures et le langage juridiques incompréhensibles; les problèmes familiaux, professionnels et financiers du dehors sur lesquels ils ne peuvent que difficilement réagir.

Ces conditions derrière les barreaux sont imposées à des personnes (voir chapitre "les détenus - qui sont-ils?") souvent psychologiquement instables, dépressives, pauvres et sans avenir. En plus, 53 % des hommes condamnés et enfermés en 2009 en France l'étaient pour des motifs de violence (12 % homicide, crime de sang, 25 % violence volontaire, 16 % violence sexuelle). Par conséquent, les prisons ressemblent parfois à de véritables cocottes minutes ce qui a provoqué, selon le rapport des Services Pénitentiaires français pour 2011, 7 prises d'otage, 667 mouvements collectifs, 4083 agressions contre le personnel, 8365 agressions entre détenus, 116 suicides et 1932 tentatives de suicide. Penser que ce système punitif soit INTENTIONNEL pour que la société se fasse justice et tente ainsi de transformer le délinquant en un citoyen respectueux des lois, ce concept d'une autre époque, peu conciliateur et intégratif, produit logiquement une récidive à un niveau élevé.

3. La récidive - résultat d'une réinsertion réussie ou manquée

Le "manifeste" parle des non-récidivistes qui le sont plutôt "malgré" que "grâce" à la prison, que les taux seraient autour de 70 % et qu'une littérature scientifique abondante existerait qui prouve que réformer les détenus sur fond de punition ne peut pas réussir.

Alors que les systèmes administratifs pour relever les plaintes déposées à la police et les mouvements de la population carcérale sont bien en place, l'évaluation de la récidive est bien plus complexe parce que chaque dossier d'anciens détenus doit être retracé et analysé rétrospectivement. Des chiffres comparatifs entre pays ne peuvent être qu'approximatifs, car non seulement les temps comptés jusqu'à la rechute et un éventuel emprisonnement divergent (en GB 1 ou 2 ans, aux USA 3 ans, en France, Allemagne, Finlande 5 ans), mais la catégorisation des délits et crimes est différente aussi. Même à l'intérieur d'un même pays l'évolution des chiffres et pourcentages peut être faussée par des changements intervenus comme, par exemple, en Italie la libération de 26.000 détenus (indulto) en 2006, en France la réforme de la loi pénitentiaire en 2009 ou la dépénalisation des "soft drugs" dans les Etats de Washington et Colorado en 2012.

D'ailleurs, le "Service Correctionnel Canada" a publié une étude sur la complexité de la récidive sur un ton plutôt moqueur "Alors, tu veux connaître le taux de la récidive?". En tenant compte de ces réserves, voici quelques points de repère:

- USA: en 2009 la rechute après 3 ans était de 68 à 74 % pour des délits de propriété, de 50 à 66 % pour les stupéfiants, de 55 à 62 % pour les délits contre l'ordre public, 70 % pour possession illégale d'armes, 77 % pour vol de voitures, 2,5 % pour les agressions sexuelles et de 1,2 % pour les homicides,
- En Scandinavie le taux général sur 2 ans est estimé entre 24 et 31 %,
- En France en 5 ans le taux général est de 63 % pour ceux qui sortent de prison et de 39 % pour ceux qui ont bénéficié de la libération conditionnelle. La récidive est de 80 % pour les délits de stupéfiants, de 90 % pour des jeunes délinquants. Par contre, selon le Prof Tournier, le risque de récidiver n'est que de 2 pour mille pour un meurtrier de plus de 30 ans qui a trouvé un travail stable,
- en Irlande le taux général après 5 ans est d'environ 50 %,
- Italie: après 5 ans 19 % pour les gens ayant bénéficié de la Probation et 68 % pour les détenus qui sont sortis du milieu fermé,
- en Allemagne après 5 ans: 45 % de ceux qui avaient bénéficié du milieu ouvert et 56 % des incarcérés. 78 % des jeunes ont rechuté,
- Grande-Bretagne: le taux général est de 60 % en deux ans, de 58 % pour les condamnés avec sursis et de 42 % pour ceux qui ont effectué un travail d'intérêt général. Le récidivisme à 12 mois est de 47 % pour les hommes, 51 % pour les femmes, 58 pour les jeunes et 69 % pour les enfants de moins de 18 ans. En 2011, 90 % des personnes jugées avaient une condamnation antérieure. La

part des délinquants avec au moins 15 condamnations était de 29 % en 2001 et de 44 % en 2011.

- suivant l'étude de la prison Arxhof (Suisse) portant sur des jeunes délinquants, 62 % ont récidivé en général, 52 % de ceux qui ont terminé un apprentissage et seulement 16 % de ceux qui avaient un antécédent violent.

Dans ce contextes le résultat de la remise de peine en 2006 (Indulto) de 26.000 prisonniers en quelques mois est intéressante. A la suite d'une surpopulation carcérale de 146 %, une mise en garde de la part du Conseil de l'Europe et le l'arrivée du gouvernement Prodi, la plupart des prisonniers avec une peine de moins de 3 ans (= 42 % de tous les détenus) ont été libérés en quelques mois malgré les craintes de l'opposition et de la population. 5 ans plus tard (en 2011) on peut constater qu'au lieu du taux de récidive habituel de 68 %, seulement 33,95 % des libérés avaient rechuté. Pour quelque raison que ce soit, le taux de récidive des étrangers était de 13 % inférieur à celui des Italiens. En 2013 un nouveau "indulto" dans les mêmes proportions aura lieu.

Une multitude d'études se trouve sur Internet publiées par des Universités, des criminologues, des Instituts, des Associations, des Ministères, etc comme

- "32 National Studies on Recidivism", WODC, La Hague
- Prison Reform Trust "Bromley Briefing Prison - Factfile", Angleterre
- "Evaluation de la récidive". Prof. Tournier, France,
- "Selektion und Rückfälligkeit von Karrieretätern nach Entlassung aus unterschiedlichen Formen des Strafvollzugs" de Prof. Frieder Dünkel
- ainsi que les études comparatives coordonnées par le Conseil de l'Europe.

La grande majorité de ces études arrive à la conclusion que le fonctionnement des prisons et de la probation dans les pays occidentaux seraient à revoir car les résultats, exprimés à travers les taux élevés de récidive, sont plus que médiocres. La raison principale pour demander des réformes n'est bien entendu pas humanitaire, mais plus bassement son inefficacité par rapport au coût exorbitant qui, par exemple, en Angleterre/Pays de Galles est de Euro 45.000 par détenu/an, jusqu'à Euro 1.000.000 par multi-récidiviste et de Euro 135.000 pour la création de chaque nouvelle place en prison. Depuis 10 ans le coût pour l'administration pénale se situe entre 2,0 et 2,5 % du PIB. En 2010. "The Gardian" a qualifié la Prison "d'une faillite colossale", car les autorités étaient préoccupées davantage par l'enfermement sans faille et la bonne administration quotidienne, mais beaucoup moins par l'autre finalité principale de la prison: l'insertion aussi durable que possible des détenus.

La presse s'excite facilement autour d'une évasion (en 2005, il y en a eu 8 en Allemagne, 25 en Italie et 4 en France en 2010), sans s'émouvoir particulièrement du retour en prison des 60 % de récidivistes = env. 48.000 personnes par an en France.

Mais comment améliorer les taux de la récidive? Le "peuple", les conservateurs et certains cercles intéressés jurent sur un durcissement des peines comme dissuasion, l'augmentation de la durée d'enfermement, des peines plancher pour certains crimes et pour les récidivistes. Déjà en 1993 l'étude de Song/Lieb "The effect of incarceration and length of time" avait trouvé que des peines plus longues n'avaient

pas d'effet déterminant, se ce n'est que pour améliorer les statistiques, car tant que les personnes à risque étaient enfermées, elles ne pouvaient pas récidiver.

Au Canada, Paul Gendreau a analysé une cinquantaine d'études à ce sujet et il est arrivé à la conclusion que l'effet dissuasif de l'enfermement n'a été prouvé dans aucune. Au contraire, des peines plus longues auraient augmenté la récidive de 3 % probablement pour des raisons comme la frustration, la déconnexion de la famille et de la vie réelle dehors, la haine. En 2007, Wolfgang Heinz de l'Université de Constance, a constaté dans un rapport détaillé (Rückfall- und Wirkungsforschung) que le durcissement pénal ne produisait pas d'amélioration à la récidive.

L'Université de Lausanne a publié en 2006 une étude de 73 pages intitulée "the effect of custodial vs. non-custodial sentences on re-offending" avec le résultat que la grande majorité des délinquants non emprisonnés récidivait moins par la suite (seulement 2 études sur 27 trouvaient des arguments positifs en faveur de l'incarcération).

Finalement, Friedrich Lösel, Professor à l'institut de Criminologie de Cambridge, résume la situation dans sa présentation de 2010 "What works in reducing re-offending - a global perspective": Voici ce qui fonctionne: éducation basique et professionnelle; programmes cognitifs et comportementaux comme raisonnement, maîtrise de la colère (anger management) ou les rapports homme à homme; programmes familles - jeunes délinquants; médiation délinquant-victime (justice réparatrice), information sur les stupéfiants et traitement de la dépendance, un job, un logement, management des dettes, attaches familiales ou amicales, etc. Voici ce qui ne marche que rarement: punitions comme des séjours prolongés en prison ou des mesures dissuasives et disciplinaires (boot camps) ou des méthodes purement psychodynamiques.

Une étude de l'administration pénitentiaire canadienne est intitulée "l'inefficacité des stratégies punitives pour réduire la récidive".

Suivant des études canadiennes, hollandaises et suédoises des "peines de probation", donc des condamnations non-carcérales, mais pendant lesquelles les personnes sont suivies dehors dans un encadrement social strict, semblent avoir réduit de 30 à 50 % les taux de récidive pour les mêmes catégories de délits. Pour pouvoir être introduite sur une plus grande échelle, la rentabilité économique de la "peine de probation" par rapport à l'enfermement traditionnel serait à démontrer à la population.

La prison est souvent qualifiée aussi "d'école du crime" soupçonnée de faire évoluer de petits voleurs en criminels chevronnés, d'être plutôt "criminogène" que de contribuer à l'insertion des détenus dans la société. Pierre Botton, homme d'affaires français bien connu, a été incarcéré pendant presque deux ans. Il a écrit des livres sur la prison, fondé l'association "Prison du Cœur" et promu une prison modèle à Saint-Julien-sur-Suran. Il a résumé son expérience ainsi: "Avant je n'aurais pas su où aller pour acheter de la drogue ou une arme. Après le passage en prison je le sais".

4. Les USA - zéro tolérance et mauvais exemple

Au lieu de suivre les politiques carcérales des pays nordiques ou du Canada (surtout avant l'arrivée du PM Steven Harper en 2006) qui portent davantage sur l'individualisation de la peine et des moyens appropriés pour la réinsertion du délinquant, nombre de pays européens ont suivi les USA (bien que dans une moindre mesure) et leur politique de dissuasion à travers une augmentation importante des incarcérations à partir des années 1980. Plusieurs faits ont contribué à cette augmentation importante du nombre des personnes emprisonnées et sous contrôle judiciaire:

- a) L'arrivée massive de la drogue dans les années 1970/80 avait provoqué une vraie guerre (war on drugs) avec une augmentation du nombre des détenus impliqués dans les stupéfiants et incarcérés dans les prisons fédérales et des Etats de 24.000 en 1980 à 325.000 en 2000 et 388.000 en 2010. La même année, 51 % des prisonniers "fédéraux" et 20 % des "State prisoners" étaient enfermés pour des raisons de drogue. En 2012 les Autorités admettaient ouvertement que, malgré la répression maximale, la "guerre contre la drogue" était quasi perdue. Deux Etats (Washington/Colorado) ont relâché la législation par la suite. Le gouvernement Obama a reconnu que la drogue n'était plus seulement une voie criminelle, mais qu'elle touchait la santé publique en général.
- b) Après l'augmentation massive de la criminalité dans les années 80, le principe du "broken window" a été introduit à partir de 1993 par M. Bratton (Chef de la Police new yorkaise) qui avait comme principe de poursuivre tous les délits, mêmes les plus anodins, pour prévenir des crimes plus graves à travers une répression dissuasive. La politique de la "zéro tolérance" a contribué à la multiplication par 5 de la population carcérale en 30 ans:

	<u>1980</u>	<u>2010</u>
- Prisons fédérales/états	319.598	1.518.104
- Jails (prisons locales)	182.288	748.728
- Prisons pour jeunes		90.000
- Libération conditionnelle (Parole)	220.438	840.676
- en probation	1.118.097	4.055.514
	-----	-----
	1.840.421	7.253.022
- Taux de détenus pour 100.000 habitants	139	750

- c) La population américaine est passée de 180 millions en 1960 à 249 millions en 1990 et à 314 millions en 2012. Voici les chiffres REELS de l'évolution de la criminalité entre 1960 et 2012 et, en tenant compte de l'augmentation de la population, entre parenthèse () les taux COMPARATIFS pour 100.000 habitants:

	<u>1960</u>	<u>1990</u>	<u>2012</u>
Crimes violents	288.460 (161)	1.820.100 (732)	1.214.500 (387)
Crimes contre les biens	3.085.700 (1726)	12.655.500 (5088)	8.975.400 (2859)
	-----	-----	-----
Total crimes	3.395.160 (1887)	14.475.600 (5820)	10.189.900 (3246)

Conclusions:

- L'augmentation de la criminalité entre 1960 à 1990 était spectaculaire aussi bien en nombre que proportionnellement pour 100.000 habitants. Mais la diminution l'est aussi après jusqu'en 2012.
 - Alors que le nombre des crimes a baissé de 30 % entre 1990 et 2012 la population carcérale a augmenté de 1.148.000 (460) en 1990 à 2.200.000 (730) en 2012.
- d) L'instauration de "peines plancher" (mandatory sentences) pour certaines catégories de crimes a contribué à l'augmentation du nombre des détenus,
- e) ainsi que les peines très dures pour récidivistes suivant la règle du baseball "strike three and you are out" = après le troisième crime violent l'enfermement est très long,
- f) Une autre raison est la prolongation de la durée effective en prison pour tous ceux qui risquaient de récidiver suivant le principe du "incapacitated offender", c'est-à-dire un récidiviste potentiel ne peut pas commettre un délit tant qu'il est enfermé. Ainsi selon les "US sentencing guide lines", la moyenne des sentences prononcées par les cours en 2009 était de 54,7 mois en cas d'aveu de culpabilité et de 153,7 mois après un procès ordinaire. Entre 1980 et 2008 la longueur des peines prononcées a augmenté en moyenne de 250 %.

Selon le "Pew Center" les temps effectivement passés en prison auraient augmenté entre 1990 et 2009 de 39 % pour des crimes violents à une moyenne de 5 ans, de 24 % pour vol à 2,3 ans et de 36 % pour les stupéfiants à 2,2 ans. Les moyennes d'enfermement effectif par états étaient de 4,9 ans dans le Michigan, de 3,6 ans à New York, 3,3 ans en Virginie et de 2.0 ans dans le North Dakota. Les chiffres comparables en Europe seraient aussi en augmentation, mais seulement de 5,5 mois (!) en Suède, 6 mois en Suisse, 7,4 mois aux Pays Bas et de 9,9 mois en France. La problématique des peines "prolongées" aux USA est présentée dans de nombreuses études telles que:

- "When more is less", Justice Policy Institute, Nastasia Walch,
- "The dangers of detention", Holman/Ziedenberg,
- "More time, less time", Cornell University, Emily Owen.

- g) L'augmentation des incarcérations à vie donnent aussi une idée du durcissement de cette politique de dissuasion:

	<u>Prisonniers à vie</u>	<u>dont condamnés sans recours possible</u>
1992	34.000	12.453
2005	132.000	33.633
2008	140.000	41.063

Actuellement il y a 3300 condamnés à mort qui attendent leur sort.

Comme en Europe, la disproportion des minorités ethniques incarcérées par rapport à la population générale est visible et s'exprime à travers les statistiques des années 2009/2010 comme suit:

	<u>Nombre 2009</u>	<u>du total de la populat. carc.</u>	<u>par 100.000 hommes de la même ethnie</u>	<u>% ethnie de la population totale</u>
Blancs	787.900	34,3 %	678	63,4 %
Noirs	905.800	39,4	4347	13,1
Hispaniques	474.300	20,6	1755	16,7
	-----	-----		-----
Totaux	2.297.500	94,3 %		93,2 %

- Les "afro-américains" constituent 13,1 % de la population totale, mais comptent pour 39,4 % des détenus.
- 1 prisonnier à vie sur 3 est noir, 1 sur 6 hispanique, 1 sur 17 blanc.
- en 2004 du total des jeunes entre 18 - 29 ans 1,9 % des blancs, 3,5 % des hispaniques et 10,1 % des "afro-américains" étaient en prison.
- 35 % des jeunes "afro-américains" entre 7 et 12 ans ont été suspendus ou expulsés de l'école comparé à 20 % des hispaniques et 15 % des blancs.
- Il paraît que 14 millions de blancs consommeraient des drogues aux USA et 2,6 millions de noirs, mais en prison le taux des blacks est 10 fois plus élevé;
- aux USA env. 0,75 % de toute la population est en prison et au total 2,3 % sous contrôle judiciaire ce qui équivaut de 7 à 9 fois les taux comparatifs en Europe occidentale.
- 1 homme en âge de travailler sur 48 est enfermé.

Malgré l'énorme population carcérale, la machine judiciaire et le coût important qui en découle, peu d'américains sont en désaccord avec cette politique d'enfermement massif. Aucun Président ne serait élu en proposant une politique carcérale plus conciliante. Le déclin relatif de la criminalité depuis les années 1990 est compris comme le fruit de la politique implacable du "broken window" alors qu'au Canada voisin cette même réduction s'est produite aussi, mais sans l'intensification de la politique répressive. "Understanding why crime fell in the 1990s" (écrit par Steven Levitt en 2004) tente d'expliquer le phénomène.

Dans tous les cas, la politique pénale menée aux USA qui mise avant tout sur la dissuasion à travers la punition carcérale exemplaire, est un échec, car elle contribue à la bi-polarisation croissante de toute la société visible par la radicalisation de la droite représentée par la "tea party", l'intransigeance des Républicains dans le cas du désendettement (fiscal cliff) et la discussion sans fin sur le port d'armes (gun laws). 53 % de la population ne veut rien changer à la législation actuelle, car, sur le principe, elle est d'accord avec le slogan de la "National Rifle Association": "Only a good guy with a gun can defend himself against a bad guy with a gun". Et ceci malgré les faits statistiques accessibles à tous concernant les morts causées par une arme (fire-arms-related deaths) - chiffres par 100.000 habitants: Brésil 11,1, USA 10,2, Suisse 3,84, France 3,00, Canada 2,13, Norvège 1,78, Italie 1,28, Allemagne 1,10, Espagne 0,63, GB 0,25, Japon 0,07.

5. Les prisonniers - mais qui sont-ils?

Le manifeste constate "... ceux qui finissent en prison sont moins considérés par le système judiciaire, car ils sont économiquement, socialement et intellectuellement les plus faibles". Voici quelques caractéristiques de la population carcérale:

A - Selon le rapport Léonard du Parlement français de 2004 :

- 60 % sont au niveau de l'enseignement primaire,
- 30 % ont des problèmes de lecture,
- 15 % sont des illettrés (3 fois plus que la moyenne nationale),
- 65 % n'ont pas de métier,
- 20 % n'ont pas de domicile fixe,
- 16 % sont des "indigents" c'est-à-dire qu'ils disposent de moins de Euro 45,- par mois pour des dépenses courantes,
- 20 % des détenus avaient à la libération moins de 8 Euro en poche,
- 40 % des nouveaux arrivants n'ont pas eu de soins médicaux durant 12 mois avant leur incarcération. Ils ont eu une consommation excessive d'alcool, de drogues et de médicaments anti-psychotiques,
- 27 % des mineurs étaient des consommateurs réguliers de drogues.
- 50 % souffraient d'un handicap mental,
- 20 % disaient qu'ils étaient en traitement psychologique 12 mois avant l'incarcération, 24 % souffraient de troubles psychotiques, 47 % de dépressions, 8 % de schizophrénie.

B - MIND (Angleterre) analysant surtout les données du "Office of National Statistics" des années 2008/2009, arrive aux résultats suivants:

- 39 % des hommes jugés et 75 % des femmes en prévention ont montré des problèmes significatifs d'anxiété, de dépression et de phobies ce qui est nettement supérieur aux 12 et 18 % de la population générale,
- 25 % des hommes et 40 % des femmes en prévention ont tenté de se suicider précédemment. Le risque de suicide est 10 fois plus grand chez les détenus par rapport à la population générale,
- 55 % des hommes et 31 % des femmes montrent des troubles de personnalité antisociale (antisocial personality disorder),
- 25 % des hommes et 20 % des femmes sont paranoïaques/Borderline, donc impulsifs, changent vite d'humeurs et sont incapables de maintenir des relations personnelles,
- 25 % des hommes et 20 % des femmes incarcérés avaient consommé beaucoup d'alcool et au moins une drogue illicite régulièrement. (En 2003, 13400 détenus ont participé à des programmes de désintoxication).
- 51 % des hommes et 54 % des femmes en prévention ont avoué une dépendance aux drogues illégales, dont 26 % à l'héroïne et 43 % à la méthadone.
- 6 % des hommes et 10 % des femmes se sont automutilés en prison en 2008.

C - Le "Prison Reform Trust - Bromley Briefings 2011" publie la comparaison suivante:

	<u>Population générale</u>	<u>population carcérale</u>
- fuite de la famille étant enfant	11 %	47 % des hommes 50 % des femmes
- prise en charge pendant l'enfance	2 %	27 %
- exclus de l'école	3 %	30 %
- sans qualification professionnelle	15 %	49 % des hommes 33 % des femmes
- au chômage avant l'incarcération	5 %	67 %
- sans domicile fixe	0,9 %	32 %
- capacité de calcul, niveau 11 ans	23 %	65 %
- capacité lecture, niveau 11 ans	21 %	48 %
- souffrent de 2 maladies mentales et plus	5 % hommes 2 % femmes	72 % des hommes 70 % des femmes
- consommation de drogues dans l'année	13 % hommes 8 % femmes	65 % des hommes 55 % des femmes
- consommation excessive d'alcool	38 % hommes 15 % femmes	63 % des hommes 39 % des femmes

Et tout ce monde, en partie bien fragile, est forcé de cohabiter avec des criminels expérimentés, des prévenus (théoriquement innocents), des délinquants primaires et des multi récidivistes, des toxicomanes et leurs fournisseurs, des agresseurs sexuels, de petits voleurs pauvres et de grands bandits aisés, des intégristes religieux, des jeunes pleins de haine, des chauffards, des étrangers dont le seul crime était de travailler illégalement dans un autre pays et de se faire prendre, etc.

Au lieu de savoir ce dont les détenus auraient besoin pour ne plus récidiver et retrouver une vie normale (comme l'ont fait "the Howard League" en 2006 et une Universitaire autrichienne en 2007), le public, les media et, par conséquent, la politique, l'appareil judiciaire et l'Administration pénitentiaire préfèrent en majorité la vieille méthode rétributive à la Kant, en apparence seulement démocratique et égalitaire: la "Prison". Sur des sites d' (ex)détenus se trouvent des contributions qui spécifient bien, ce qui serait favorable et ce qui est nuisible à l'insertion de ceux qui voudraient vivre une vie normale dehors.

Rendre plus efficace l'insertion et donc baisser la récidive, impliquerait forcément

a) la séparation des "malades", c'est-à-dire des dépendants et handicapés psychiques de tout genre, car les prisons dans leurs formes actuelles ne sont pas faites pour les traiter convenablement et, encore moins, pour les guérir,

b) que les Juges, Juges d'application de peines (JAP) et leurs équivalents étrangers ainsi que les administrations pénitentiaires favorisent l'insertion des détenus à faible risque de rechute et qui le demandent expressément. Naturellement, pour cela, les moyens mis à la disposition des services sociaux devraient mieux correspondre proportionnellement à ceux mis en œuvre pour le milieu fermé. La détention devrait être comprise par l'administration et par les détenus comme une chance de réhabiliter leurs vies, au lieu de les confronter

en permanence avec l'impossibilité d'échapper à leur condition sociale, vécue souvent depuis leur enfance.

Pour réussir une vie durable en liberté, on sait bien de quoi la plupart des détenus ont besoin: des soins appropriés, une formation parfois commencée en prison qui puisse être complétée dehors, un travail duquel ils peuvent vivre, un logement ou un foyer acceptables, et pour ne plus être seul devant les problèmes de la vie (dettes, drogues, solitude ...) une famille ou une communauté comme celles qui se sont formées au Canada et ailleurs.

c) La "Justice Réparatrice", conciliante et introspective, au lieu d'une justice distribuant froidement des punitions, complèterait bien la nouvelle approche du système pénal, car elle essaierait de guérir des blessures au lieu de laisser sombrer les délinquants dans leur culpabilité et les victimes dans la haine et la solitude pour toujours. Selon le "Pew Research Center" 100 avocats de victimes ont signé une déclaration dans laquelle, au nom de leurs clients, ils ne demandent pas des peines plus longues et de la vengeance, mais des traitements réels et suivis pour les fautifs pour les réformer et baisser ainsi la récidive.

6. Prison et pauvreté - mano dans la mano

Le "manifeste" affirme que "dès ses origines, la prison était le lieu de la contention forcée des pauvres, qu'on finissait en prison avant tout parce qu'on était pauvre". On pourrait ajouter la boutade et le titre d'un livre de Jeffrey Reiman "the rich get richer and the poor get prison - les riches deviennent plus riches et les pauvres vont en prison".

Outre des études sur le plan international, plusieurs sociologues et criminologues de langue française ainsi que "l'Observatoire International des Prisons" ont démontré le cercle vicieux de la pauvreté, la délinquance et la Prison. Il semble être acquis que les futurs délinquants adoptent tôt une attitude contraire aux normes de la vie et des lois. Une famille désunie, un père au chômage et violent, un manque chronique de moyens dans un monde de consumérisme, une scolarité arrêtée tôt, les humiliations dues au racisme mal vécues depuis l'enfance, l'oisiveté admise comme acceptable, etc. mènent souvent droit au vol, à la violence et à la criminalité pour pouvoir vivre comme les autres ou se procurer des objets tentants.

Aux USA, le taux de pauvreté était de 15 % en 2012 (= 46,2 millions de personnes) comparé à 11,3 % en 2000. 20 Millions vivent en "extrême pauvreté" c'est-à-dire de max. \$ 11.511 par an pour une famille de 4 personnes. En moyenne 21 % des enfants sont "pauvres", mais 37,4 % des noirs, 34,1 % des hispaniques et seulement 12,5 % des blancs. En France, un tiers des personnes "en grandes difficultés économiques" qu'on peut retrouver par exemple dans les "Centres d'hébergement et de la réadaptation sociale", ont fait de la prison. Ils entrent en prison étant pauvres et en ressortent pauvres et désillusionnés, sans espoir et perspective. Il est logique que 75 % parmi eux se retrouvent en prison au moins une fois dans leur vie. Avoir fait de la prison vous inflige le stigma du "taulard" avec lequel il est difficile de trouver un travail

suffisamment rémunéré pour vivre décemment et nourrir une famille. On recommence à voler. Le cercle infernal se perpétue.

La pauvreté est présente aussi en Allemagne réputée riche: Selon le "Armutsbbericht 2013", 10 % des ménages possèdent 53% du patrimoine dont les revenus ont augmenté de 15,5 % depuis 10 ans. Par contre les 10 % des plus pauvres n'en possèdent que 1,2 % et leurs revenus ont baissé de 10,3 % entre 2000 et 2010. Pendant ce temps le nombre de seniors "pauvres" a doublé. 1 enfant sur 6 fait aujourd'hui partie d'une famille "pauvre" ce qui signifie un revenu mensuel net de Euro 1548,- pour 3 personnes ou l'équivalent de 60 % des revenus moyens nationaux.

Les autorités se vantent que "devant la loi tous sont égaux", mais 3 pommes volées n'ont pas la même signification pour le pauvre et le riche. Le riche n'ira jamais en prison, car le juge sait qu'il ne récidivera pas pour cela, alors qu'il condamnera le pauvre, car il pourrait recommencer à voler par nécessité.

Quand Soros et ses compères ont provoqué la dévaluation de la Livre de 16 % en 1992 il a "gagné" 1 Milliard de £ en une nuit, quand des banques américaines ont dupé des millions de gens avec des crédits trop faciles (subprimes - qui ont entraîné 2 millions de saisies immobilières en 2008), quand les banques se sont enrichies en fabriquant des produits financiers frauduleux et en volant de l'argent aux investisseurs de bonne foi, peu de banquiers (à part Madoff) ont été inquiétés par la justice. Les fortunés empêchent une législation plus stricte, les vides juridiques sont nombreux et les lobbyistes et avocats spécialisés font tout pour contourner même la législation existante.

Le détenu "normal et pauvre" a des problèmes pour réunir le montant d'une caution qui se situe aux USA autour de 6000 \$ pour une agression quand la personne est en liberté et jusqu'à 60.000 \$ quand elle est enfermée. Les taux horaires de base pour un avocat personnel étaient en 2007 entre 250 et 450 \$ (Laffey Matrix) et jusqu'à 1000 \$ dans certains cas. Pour l'accusé pauvre agit "l'avocat commis d'office (court-appointed lawyer)" à la base d'un taux horaire de \$ 300,- et une limite de 1000 \$ par procès. Pour ce montant l'avocat peut accorder au mieux une "assistance légale", mais point une "défense". Comme "avocat libre" il peut gagner 10 fois plus.

En Allemagne le taux horaire de base se situe entre 165 et 365 Euro desquels l'avocat commis d'office reçoit 80 %. Il paraît que la moyenne des frais pour l'avocat se situe entre 1000 et 1500 Euros par procès. Quand l'accusé le perd, il supporte la totalité des frais judiciaires jusqu'à un maximum de 15.000 Euro. Si, en plus il est condamné à une indemnisation pour la victime qui peut aller à 100.000 Euro, c'est peut-être "peanuts" pour un riche, mais endette un pauvre jusqu'à la fin de sa vie.

La pauvreté en prison crée des dépendances vis-à-vis des vrais criminels aisés, le racket et la révolte contre la vie carcérale imposée. Ainsi, selon l'OIP, en 2004, 10 % des détenus avaient moins de 45 Euro à leur disposition alors qu'il en aurait fallu au moins 200,- par mois pour les dépenses courantes, la location d'un poste TV, l'hygiène personnelle et des extras en nourriture.

En 2012, le gouvernement britannique a défini 120.000 "troubled families" qui ont créé sans cesse des problèmes à la communauté. D'habitude personne ne travaille dans ces familles, souvent nombreuses. Les parents n'ont pas de qualification professionnelle, sont souvent au chômage depuis longtemps et parfois handicapés. Leurs revenus correspondent à moins de 60 % de la moyenne ce qui ne permet pas de nourrir et vêtir les enfants proprement. Il paraît que chacune de ces familles coûte £ 75.000 (90.000 Euro) à l'Etat par an. Quand le père est ou est allé en prison, 50 % des fils y iront aussi. Pour mettre ces familles sur le bon chemin, le Gouvernement a alloué 3.750 £ par an pour qu'un travailleur social leur soit plus facilement accessible pour prendre les bonnes décisions au quotidien, envoyer les enfants à l'école, trier les offres d'emploi, agir comme médiateur dans les conflits, les encourager à se former, leur apprendre une meilleure gestion de la famille, se soigner, etc.

Slate (USA) publie une étude sur la situation des jeunes "afro-américains", la prison et la pauvreté: En 1980 seulement 10 % des jeunes noirs qui avaient abandonné l'école prématurément (drop-outs) ont fait de la prison plus tard. En 2008 ce pourcentage est passé à 37 %. Selon les estimations, si l'actuelle tendance persiste, de tous les "drop-outs" nés entre 1975 et 79, 68 % passeront un certain temps en prison par la suite. L'étude montre comment même des dizaines d'années après une incarcération, les ex-détenus ne retrouvent plus leur place dans la société. Seul 30 % avaient trouvé un emploi stable. Le reste de ces "drop-outs" ont des petits boulots, sont au chômage ou en fin de droits. Il leur reste le travail au noir, la délinquance et la prison. Cela laisse des traces aussi sur la génération suivante, car leurs enfants sont, selon l'enquête, plus agressifs, manquent de biens matériels et d'éducation et ils ont besoin de 30 % de plus d'aide publique.

Loïc Wacquant, Professeur à l'université de Berkeley, a publié en 1999 "Les prisons de la misère". "Punir les pauvres" (punishing the poor), sorti en 2009, décrit comment fonctionnent les prisons américaines dans un système néolibéral et le cercle infernal dans lequel se trouvent les pauvres dans et en dehors des prisons. .

7. Le coût élevé de l'incarcération

Généralement la norme est au moins de 100 Euro par jour et par détenu en Europe Occidentale. Voici les coûts annuels moyens qu'on peut trouver par détenu sur Internet, sans savoir ce qu'ils contiennent dans le détail:

- Canada	Euro 89.000
- Angleterre	46.000
- Belgique	48.000
- France	45.000
- Allemagne	46.000
- Italie	42.000

Une autre étude montre que chaque nouvelle place de prison créée coûte entre

119.000 et 140.000 Euro en Angleterre et, il paraît, 112.000 Euro en France. Les budgets pour la Justice ont augmenté au Canada de 86 % entre 2006 et 2011 et de 27 % entre 2006 et 2008 en Espagne.

L'intensification de l'incarcération a entraîné aux USA une explosion des coûts qui diffèrent selon la méthodologie comptable. Le rapport "State expenditure on Corrections" indique l'évolution suivante: 1985 : \$ 6,7 Milliards, 1995 : \$ 26,1 Milliards, 2005 : \$ 42,3 milliards, 2010 : \$ 51,1 Milliards. Il paraît que le coût total du fonctionnement des prisons fédérales et celles des Etats était de \$ 74 milliards en 2007 soit 3,4 % du budget du Gouvernement fédéral. 800.000 personnes travaillent dans les prisons.

La Californie a dépensé pour les prisons 604 millions \$ en 1980 contre 7,9 milliards en 2010 alors que pour l'éducation universitaire seulement 5,7 milliards ont été prévus. Ceci équivaut par an et par étudiant universitaire à \$ 8867 et à \$ 47.000 pour un prisonnier. 23 nouvelles prisons ont été construites en 30 ans et seulement un campus universitaire. La population carcérale a quintuplé entre 1982 et 2010 et, malgré cela, le taux d'occupation a atteint parfois 200 %. Sans doute aussi pour des raisons budgétaires, les acteurs dans le domaine pénal commencent à se poser des questions sur le sens des incarcérations massives. La Cour Suprême a ordonné en 2011 la mise en liberté de 30.000 des 120.000 détenus en Californie, car "les conditions de détention causaient des souffrances qui n'étaient plus en accord avec les finalités correctives de l'emprisonnement".

Mêmes des Ultra-Conservateurs comme Newt Gingrich et Gover Norquist trouvent que les dépenses pour le système pénal sont trop importantes, surtout du fait que le budget fédéral est déficitaire depuis 10 ans et que la dette publique a atteint 1.330.000.000.000 de \$ en 2012, ou 30.000 \$ par personne. Elles aussi commencent à s'interroger sur le bien-fondé de la politique pénale menée depuis 30 ans.

8. La "Prison Industry" -

Le "Manifeste" parle de "... même si cela causait des problèmes à nombre d'entrepreneurs et préposés, tous bénéficiaires d'une culture carcérale centrée sur elle-même".

"Prison Industry" est un terme péjoratif utilisé aux USA pour désigner les sociétés privées qui interviennent dans les prisons à la demande de l'Etat pour diverses raisons comme, par exemple:

- en Grande Bretagne où 11 des 124 prisons ont été construites et sont gérées entièrement par des sociétés privées (= 11 % de tous les détenus).
- en France où 51 des 194 prisons fonctionnent en "gestion mixte" ou "gestion déléguée", c'est-à-dire qu'une société privée comme Sodexo organise des services généraux comme la nourriture et la maintenance, alors que l'Administration Pénitentiaire assure l'exécution de la peine avec ses propres fonctionnaires. 49 % de la population carcérale se trouve dans ces 51 prisons pour un coût de 295 Millions Euro en 2012 soit 13,5 % du budget de

l'administration pénitentiaire. 3 prisons fonctionnent en PPP (partenariat public-privé) et 4 autres seront opérationnelles en 2015 et seront gérées entièrement par le secteur privé pendant 27 ans.

- en Autriche où l'Etat a transféré à "Neustart" (une association d'utilité publique) la totalité de la probation. En 2012, 569 professionnels et 968 bénévoles ont couvert tous les aspects de la probation. Selon Neustart, le résultat est que 60 % des détenus libérés sans aménagements de peines, n'ont pas récidivé en 2 ½ ans. Neustart travaille aussi dans le Wurtemberg-Baden en Allemagne. .

- aux USA où des sociétés privées comme CCA (66 prisons avec 91.000 lits) et GEO (65 prisons avec 66.000 lits) hébergent 8,7 % des 2.300.000 détenus. En plus, ces compagnies privées assurent la détention provisoire de 50 % des immigrés illégaux (23.000). Elles organisent aussi du travail dans ses prisons à des salaires qui étaient en 2008 de 50 à 90 cents par heure alors que dans les prisons fédérales les taux horaires étaient de \$ 1,25 à 1,50. La CCA avec ses 17000 employés est cotée en bourse et a réalisé en 2012 une marge bénéficiaire nette de 9,5 %. Les dons électoraux aux politiciens favorables à leur cause sont généreux.

"La Prison Industry" comprend aussi des fournisseurs, pourvoyeurs de service et des sociétés qui donnent du travail aux détenus. Le manque chronique de travail dans les prisons est un problème majeur pour les détenus "pauvres", car de leurs salaires déjà dérisoires, ils n'arrivent alors plus à payer pour les victimes, à transférer de l'argent à leurs familles et à s'acheter des compléments de nourriture. Suivant une récente enquête, par rapport à un supermarché normal, les prix pratiqués en prison sont nettement plus élevés. Exemples: eau minérale + 102 %, chocolat + 129 %, céréales + 38 %, thé + 62 %, Nivea + 17 %, sucre + 80 %.

Depuis l'introduction du secteur privé dans le financement et la gérance de prisons aux USA en 1982, le débat n'a pas cessé. L'argument principal d'une plus grande efficacité du privé et donc des économies pour l'Etat entier, est âprement contesté par le secteur public avec ses fonctionnaires et sa façon de gérer. La dernière étude au sujet des "prisons privées" a été publiée par le "Brussels Think Tank" en Janvier 2013.

Dans un sens plus large, le terme "Prison Industry" pourrait s'appliquer aussi à toutes les personnes qui travaillent dans ce domaine et pour qui la prison constitue un "facteur économique", comme

- toute l'administration pénitentiaire, y compris les surveillants et travailleurs sociaux qui sont payés par l'Etat et qui défendent leurs droits à travers les syndicats,
- la Police, les magistrats, les juges et leurs administrations qui prononcent et gèrent les peines suivant la législation en vigueur et qui défendent naturellement leurs droits,
- les avocats commis d'office qui couvrent à peine leurs frais et ceux qui demandent des sommes exorbitantes à des détenus qui n'ont rien, et qui, en plus, sont endettés,

- les experts, les grandes ONG et les petites associations qui interviennent dans les prisons et qui sont indemnisés pour leurs interventions.

9. Quelques annotations:

a) Si le projet "no prison" voulait transformer la prison suivant le "Manifeste", la condition sine qua non serait que cette transformation radicale ne coûterait visiblement PAS PLUS CHER à la société non seulement dans le temps, mais comme concept financier dès le départ. En plus d'invoquer des arguments éthiques et humanitaires, des sociétés de conseil en affaires comme Deloitte ou KPMG devraient concevoir des "business models" qui démontreraient le gain financier qui résulterait de l'abandon au moins partiel de la politique d'enfermement actuelle. Ces gains pourraient alors être réinvestis dans une réinsertion plus efficace avec moins de récidive au bout. Les changements proposés et leurs conséquences organisationnelles et financières devraient être projetés sur les données d'un pays, comme par exemple l'Italie, pour obtenir des chiffres plus concrets.

b) La plus grande résistance au projet "no prison" viendrait sans doute, outre de "l'homme de la rue" avec ses peurs, de la "prison industry" et de ses intérêts, car si une profonde réforme pénale devait évoluer de l'actuel fonctionnement plutôt sécuritaire d'un nombre toujours croissant de détenus vers une politique centrée plus sur l'insertion, les nouvelles orientations leur causeraient des changements et pertes conséquents.

c) Voici pour la France quelques chiffres qui illustrent certaines tendances: Malgré une délinquance rapportée au volume stagnant, la population carcérale a augmenté de 52 % en 10 ans et le nombre de personnes sous écrou de 63 % (de 47.837 à 78.262). Malgré cette politique plutôt sécuritaire, le taux de récidive reste à un niveau élevé car l'effet dissuasif, de toute évidence, n'a pas produit le résultat escompté. Le nombre de détenus semble être géré de façon à ce que la surpopulation carcérale soit permanente. Par conséquent, l'Etat se croit obligé de construire toujours plus de prisons pour un nombre de détenus qui ne cesse de croître. Mais étant déjà trop endetté (voir la crise de l'Euro), l'Etat ne peut plus se payer la construction de nouvelles prisons et loue donc des services extérieurs y compris les bâtiments. Selon "Le Monde", la location des 3 prisons en PPP a coûté 95.000.000 d'Euro en 2010 et 114 millions en 2012. Pour les 7 prisons PPP l'Etat payera 567.000.000 d'Euro en 2017 et encore plus dans les années à venir. L'objectif serait de disposer de 64.000 places en 2017 pour pouvoir accueillir jusqu'à 80.000 détenus.

Pour mémoire: un détenu coûte plus de 100 Euro par jour. En 2012, 67373 personnes étaient enfermées pour 57609 places disponibles ce qui résulte en une surpopulation carcérale de 117 %.

La durée moyenne des séjours en prison a augmenté de 8,1 à 9,9 mois en 12 ans et des peines de 20 ans et plus sont passées de 1252 à 2291. Pour l'exécution de la peine, donc la sécurité, 26094 surveillants gèrent les 67373 détenus, soit un surveillant pour 2,6 détenus. En même temps, suivant le rapport du SPIP pour 2011, seulement 2930 conseillers d'insertion se sont occupés de 173.000 personnes en milieu ouvert et 910 conseillers des 67.373 détenus ce qui donne théoriquement 1 conseiller d'insertion pour 61 personnes. Mais en réalité chaque conseiller a 100 à

150 personnes à suivre. Selon "Le Monde", le budget pour "l'insertion et la probation des détenus (SPIP)", ne représente que 5 % du total du coût de l'administration pénitentiaire qui s'est élevé à 2,39 milliards d'Euro en 2011. Le déséquilibre entre la "surveillance" et la "réinsertion" paraît surprenant, mais il est bien intentionnel.

La nouvelle ministre de la Justice, Mme Taubira veut changer ce système pour diminuer le taux de la récidive et la surpopulation carcérale. Elle mise sur le nouveau concept de la "peine de probation", donc une peine non-carcérale, mais avec une surveillance et un accompagnement social plus suivi. Pour mener à terme cette nouvelle orientation, il faudra étoffer considérablement les services sociaux. L'opposition à son projet sera très dure.

d) La "société civile" pourrait jouer un rôle considérable dans la transformation de la prison aussi bien en milieu fermé qu'à l'extérieur pourvu qu'elle soit considérée comme un partenaire valable. Voir sur le site <http://visiteurs.prison.free.fr> des contributions sur les "Visiteurs de prison en Europe", en Allemagne et au Canada.

Erich Schöps (Visiteur de prison à Nanterre, France)
20.2.2013